

DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL RECONVOQUE DU 26 AVRIL 2013

Monsieur le DAGEMO,

La CFDT a hésité à produire une déclaration liminaire. Hésitation car nous ne pouvons que répéter nos positions, déjà expliquées en janvier, réaffirmées en mars, confirmées par notre congrès qui s'est tenu il y a quelques semaines.

Ce CTM prévoit à son ordre du jour l'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire (NES) du corps des Contrôleurs du Travail. Ce corps a obtenu il y a quelques années son classement en CII, reconnaissance d'une technicité des missions, des fonctions, des compétences des Contrôleurs. Cette intégration dans le NES ne répond pas, à nos yeux, aux revendications des Contrôleurs.

Dans le même temps, la CFDT est consciente d'une urgence. Urgence que nous avons soulignée en janvier dernier : urgence d'une double injustice. La première de ces injustices, c'est bien évidemment le gel du point d'indice, qui pèse sur l'ensemble des agents de l'Etat depuis 3 ans. Et qui a été malheureusement confirmé par le Gouvernement pour les mois à venir.

La seconde de ces injustices, c'est la pénalisation de très nombreux agents, Contrôleurs du Travail, qui voient à ce gel du point d'indice, s'ajouter une rémunération inférieure à nombre d'autres agents déjà entrés dans le NES.

L'erreur serait de demeurer aveugle et sourd devant les nombreux Contrôleurs du Travail qui s'apprêtent à prendre leur retraite dans les mois et années à venir, et qui se trouvent, face à cette échéance, lourdement pénalisés.

La responsabilité des organisations syndicales, est selon nous, de défendre les agents, et de tenir un discours, une attitude qui soient à la fois critique et responsable. La CFDT l'écrivait en janvier. Elle le redit aujourd'hui.

Outre cette décision d'intégration dans le NES qui relève de la seule responsabilité de l'Etat, la CFDT vous alerte sur la complète désorganisation dans le cadre de la préparation des agents qui souhaitent s'inscrire aux épreuves du Plan de Transformation d'Emploi. Vous avez rappelé à l'ordre les DIRECCTE par courrier. Reste que ce calendrier serré fait peser sur les formateurs, dans les régions, sur l'INT, et au final sur les Contrôleurs, une pression supplémentaire dans un contexte où l'attente est déjà forte. La CFDT exige que des mesures soient prises pour garantir, partout, les mêmes formations en amont des épreuves. Et vous rappelle sa revendication de voir ce PTE amplifié et répondant à l'ensemble des Contrôleurs, d'où qu'ils viennent.

La CFDT constate que sur le terrain, les réunions de réflexions associant les agents sur le projet de Ministère Fort, sur le devenir des services, des missions, sur le système d'inspection du travail ont vu une grande participation des collègues. Et le sentiment global qui remonte du terrain, du vrai terrain, ce sont certes des inquiétudes, des demandes, mais aussi des propositions, des idées, parfois audacieuses, y compris en terme d'organisation des services, une volonté d'avancer collectivement. Preuve que lorsque le Ministère prend la peine d'écouter, en donnant la parole aux agents, ceux-ci s'en emparent et expriment certaines réalités, certaines exigences, certaines aspirations. Qui devront inéluctablement être entendues. Le « Ministère Fort » ne pourra pas se construire sans ses agents, des missions et des moyens adaptés.

Enfin, Monsieur le DAGEMO, n'oublions pas les Inspecteurs du Travail : ceux actuellement en formation et qui s'inquiètent de leurs futures affectations. Ceux, déjà en poste, et qui l'on se doit d'écouter, et d'associer à toute réflexion sur les futures organisations des services.